

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

D  
E  
L  
I  
B  
E  
R  
A  
T  
I  
O  
N

<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	11
<b>Date de convocation :</b>	
17 octobre 2024	
<b>Date d'affichage :</b>	
17 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 21 octobre, à 18 heures 0 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Elodie BRUN, Marie-Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

**Excusées :** Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Sabine GRZYB procuration à Yannick BOURRIE.

**Secrétaire de séance :** Elodie BRUN

### OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT SUR EPICERIE ET FIXATION MONTANT LOYER

L'appartement situé au 1 470 route de l'Aveyron est vacant depuis le 20 juin 2024. Suite à la réception du dossier complet de Mme Laure EBUTERNE, il est proposé de lui attribuer le logement à compter du 15.10.2024.

Le montant du loyer mensuel sera de **420,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer l'appartement au-dessus de l'épicerie situé au 1 470 route de l'Aveyron à compter du **15 octobre 2024** à Mme Laure EBUTERNE pour un loyer mensuel de **420,00 €**.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la location.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_